



News Release

Communiqué

N° 72

Le 14 avril 1992

RÉACTION DE M. WILSON À LA DÉCISION DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LA BIÈRE

L'honorable Michael Wilson, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur, a confirmé aujourd'hui que les négociations sur le plan du Canada pour mettre en oeuvre le rapport du groupe spécial du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière se poursuivaient avec les États-Unis.

«Nous estimons que le plan de mise en oeuvre du Canada est raisonnable et qu'il est tout à fait en accord avec le GATT, a déclaré M. Wilson. Nous préfererions en cette matière une résolution qui soit le fruit d'une entente. Toutefois, il est primordial que l'industrie canadienne bénéficie d'une période de transition afin qu'elle puisse s'ajuster à une concurrence accrue des importations sur le marché canadien.»

«Cette période d'ajustement de l'industrie est conforme à une décision prise par le GATT en 1992», a ajouté le Ministre. Celui-ci a souligné qu'à la suite de la décision du GATT concernant la plainte déposée par la Communauté européenne au sujet des boissons alcooliques en 1987, le Canada et les États-Unis s'étaient entendus, en vertu de l'Accord de libre-échange, sur le fait qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications aux pratiques actuelles touchant la distribution et la vente de la bière.

M. Wilson, qui a discuté de cette question avec ses homologues des provinces hier, a précisé également que le plan de mise en oeuvre du Canada supposait d'importants changements aux systèmes que les provinces utilisent pour la vente de la bière. «Nous avons prévenu les États-Unis qu'il n'est ni raisonnable, ni réaliste de penser que ces systèmes pourront être modifiés en profondeur d'ici à cet été», a ajouté le Ministre.

«En même temps, le Canada juge malvenue la décision des États-Unis de suspendre la liquidation aux douanes des importations de bière canadienne jusqu'à la conclusion des négociations, a déclaré M. Wilson. Nous espérons que les États-Unis s'acquitteront des obligations qu'ils ont contractées en vertu du GATT.»

Le Ministre a aussi noté que le Canada avait porté plainte, devant le GATT, contre les mesures des gouvernements fédéral et des États américains, lesquelles affectent la vente de la bière, du vin et du cidre canadiens. Le Conseil du GATT examinera le rapport de ce groupe spécial à sa réunion du 30 avril.

«Les États-Unis appliquent bon nombre de mesures qui exercent une discrimination contre les bières et les vins canadiens», a déclaré le Ministre.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874